



Conseil économique et social

Distr. générale
6 février 2012
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-cinquième session

23-27 avril 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine
de la population : les adolescents et les jeunes**

Déclaration présentée par la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.9/2012/2.



Déclaration

La Fédération internationale des femmes diplômées des universités se réjouit de pouvoir apporter sa contribution à l'examen de cet important point de l'ordre du jour consacré aux adolescents et aux jeunes.

Axant son activité sur les femmes et l'éducation, la Fédération attache une importance particulière à l'accès des adolescentes à l'enseignement secondaire. L'éducation est une condition essentielle du développement et de l'élimination de la pauvreté. Les filles qui ont reçu un enseignement secondaire ont davantage de choix, pouvant suivre des études supérieures ou ayant de meilleures perspectives d'emploi. Elles sont également plus à même de prendre des décisions concernant leur avenir. La pauvreté, en revanche, désavantage nettement les filles, et celles qui sont issues des foyers les plus pauvres sont bien moins susceptibles de terminer l'école secondaire que leurs homologues de milieux plus aisés, ce qui réduit leurs chances de trouver un emploi bien rémunéré et d'avoir des enfants instruits et en bonne santé.

Les gouvernements devraient veiller à ce que tous les enfants puissent exercer leur droit fondamental à l'éducation. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités prie donc instamment les gouvernements, tant des pays en développement que de ceux qui fournissent une aide au développement, de faire en sorte que des politiques et des programmes soient mis en place et que des ressources financières soient mobilisées pour garantir que les filles aient accès non seulement à l'école primaire mais également à l'enseignement secondaire et tertiaire si elles le souhaitent.

Le fait de ne pas avoir reçu d'éducation secondaire peut avoir des répercussions sur la santé procréative et sexuelle des adolescentes et des jeunes femmes. Les filles qui n'ont pas bénéficié d'une éducation formelle sont susceptibles d'avoir leur première expérience sexuelle et leur premier enfant plus tôt que les autres et courent davantage le risque d'être mariées de force ou de subir des relations sexuelles non désirées, souvent du fait de la pauvreté. Elles ont également davantage tendance à quitter l'école avec une connaissance limitée, voire nulle, des questions de sexualité et de procréation ou du VIH. Elles sont donc vulnérables à l'infection par le VIH, à la fistule vaginale ou à l'avortement non médicalisé, lesquels ont fréquemment de graves conséquences. En outre, elles n'ont souvent pas accès à la contraception et à d'autres services de santé.

En revanche, les filles qui ont accès à l'enseignement secondaire ont leur première expérience sexuelle et leur premier enfant plus tard; elles ont en outre moins d'enfants, et ceux qu'elles ont sont de ce fait souvent en meilleure santé et plus instruits.

Une éducation sexuelle qui porte à la fois sur les droits de l'homme, la prévention du VIH, l'égalité des sexes et la sexualité et donne des informations sur la violence sexuelle ainsi que sur la communication et la négociation, est un élément vital de l'enseignement scolaire ou extrascolaire et devrait faire partie intégrante des programmes scolaires, de façon à permettre aux enfants de devenir des citoyens participant activement et positivement à la vie de leur communauté et de leur pays.

L'accès à l'éducation sexuelle est un élément des droits de l'homme reconnus par des instruments universels tels que la Convention relative aux droits de l'enfant,

le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités prie donc instamment les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à intégrer d'urgence l'éducation sexuelle dans leurs programmes scolaires. L'éducation à la sexualité devrait débiter à l'école primaire et se poursuivre tout au long des études secondaires et atteindre également les adolescents et les jeunes non scolarisés. Elle devrait être axée sur les droits, adaptée à l'âge du public et donner des renseignements médicaux exacts.

La Fédération internationale des femmes diplômées des universités est consciente qu'il ne suffit pas d'informer et éduquer, mais qu'il faut également mettre à la disposition des jeunes des services qui leur soient adaptés, notamment l'accès gratuit à la contraception et à la contraception d'urgence.

Si les filles risquent d'être victimes de sévices sexuels ou d'autres formes de violence sur le chemin de l'école, elles seront gardées à la maison et, par conséquent, privées de leur droit à l'éducation. Il faut donc prendre des mesures pour faire en sorte que celles-ci puissent aller à l'école et en revenir en toute sécurité.
